SESSION 1

BESOINS HUMAINS – DROITS DE L'HOMME – RESPONSABILITES HUMAINES

Galerie des droits de l'Homme

Affiches







ARTICLE 1.

Nous sommes tous nés libres et égaux et nous avons tous nos propres pensées et idées.
Nous devons tous être traités de la même manière.





ARTICLE 2.

Ces droits appartiennent à tout être humain, qu'il soit riche ou pauvre, quel que soit le pays où il vit, quel que soit son sexe ou sa couleur, quelle que soit la langue qu'il parle, quelle que soit sa pensée ou sa croyance.





ARTICLE 3.

Nous avons tous droit à la vie, à la liberté et la sécurité.





ARTICLE 4.

Personne n'a le droit de faire de nous un esclave et nous ne pouvons pas faire de quelqu'un d'autre notre esclave.





ARTICLE 5.

Personne n'a le droit de nous faire du mal, de nous torturer ou de nous traiter cruellement.





ARTICLE 6.

Nous avons tous le droit d'être reconnus comme une personne par la loi.





ARTICLE 7.

La loi est la même pour tous.

Elle doit nous traiter tous

équitablement et nous

protéger contre

la discrimination.





ARTICLE 8.

La loi doit protéger nos droits et nous aider lorsque quelqu'un viole nos droits.





ARTICLE 9.

Personne n'a le droit de nous arrêter ou de nous mettre en prison sans une bonne raison, ou de nous envoyer loin de notre pays.





ARTICLE 10.

Si une personne est accusée d'avoir enfreint la loi, elle a droit à un procès équitable et public.





ARTICLE 11.

Personne ne doit être blâmé pour avoir fait quelque chose jusqu'à ce qu'il ait été prouvé qu'il l'a fait. Si les gens disent que nous avons fait quelque chose de mal, nous avons le droit de prouver que ce n'était pas vrai. Personne ne doit nous punir pour quelque chose que nous n'avons pas fait, ou pour avoir fait quelque chose qui n'était pas contraire à la loi lorsque nous l'avons fait.





ARTICLE 12.

Personne ne doit essayer de nuire à notre bonne réputation. Personne n'a le droit d'entrer dans notre maison, d'ouvrir nos lettres ou de nous importuner, nous ou notre famille, sans une très bonne raison.





ARTICLE 13.

Nous avons tous le droit d'aller où nous voulons dans notre propre pays et de voyager à l'étranger comme nous le souhaitons.





ARTICLE 14.

Si nous sommes menacés de persécution dans notre propre pays, nous avons tous le droit de nous réfugier dans un autre pays.





ARTICLE 15.

Nous avons tous le droit d'appartenir à un pays - à la citoyenneté.





ARTICLE 16.

Toute personne adulte a le droit de se marier et de fonder une famille si elle le souhaite.

Personne ne doit être forcé à se marier. L'homme et la femme ont les mêmes droits quand ils sont mariés et quand ils sont séparés.





ARTICLE 17.

Chacun a le droit de posséder des choses ou de les partager.
Personne ne doit nous prendre nos affaires sans une bonne raison.





ARTICLE 18.

Nous avons tous le droit de penser par nous-mêmes et de suivre notre conscience, d'avoir des croyances et d'avoir une religion.

Nous avons tous le droit de pratiquer nos croyances seuls ou avec d'autres personnes, en public et en privé.

Chacun a le droit de changer de croyance et de religion s'il le souhaite.





ARTICLE 19.

Nous avons tous le droit d'accéder aux informations et de nous faire notre propre opinion, de détenir, d'exprimer et de partager nos opinions et nos idées avec d'autres personnes, où qu'elles vivent, par tous les moyens que nous voulons, par exemple les livres ou l'internet.





ARTICLE 20.

Nous avons tous le droit de rencontrer nos amis et de créer des groupes qui font des choses ensemble, y compris de travailler ensemble pour défendre pacifiquement nos droits.

Personne ne peut nous obliger à rejoindre un groupe si nous ne le voulons pas.





ARTICLE 21.

Nous avons tous le droit de nous porter candidat à des élections et d'intégrer la fonction publique. Chaque adulte a le droit de voter pour des dirigeants politiques dans des élections régulières. Tous les votes sont égaux et doivent être anonymes.





ARTICLE 22.

Nous avons tous le droit au logement, de disposer de suffisamment d'argent pour vivre et d'obtenir une aide médicale en cas de maladie.

Nous devons tous avoir le droit de nous amuser et de nous exprimer par la musique, l'art, l'artisanat, le sport et d'utiliser nos compétences.





ARTICLE 23.

Chaque adulte a le droit d'avoir un emploi, de recevoir un salaire équitable pour son travail et d'adhérer à un syndicat.





ARTICLE 24.

Nous avons tous le droit de nous reposer du travail et de nous détendre.





ARTICLE 25.

Nous avons tous le droit à une vie digne, avec suffisamment de nourriture, de vêtements, de logement et de soins médicaux. Les mères et les enfants, les personnes sans emploi, les personnes âgées et les personnes handicapées ont tous le droit d'être aidés.





ARTICLE 26.

Nous avons tous le droit à l'éducation. L'enseignement primaire doit être gratuit. Nous devons pouvoir apprendre un métier, ou de faire usage de toutes nos compétences.





ARTICLE 27.

Nous avons tous le droit d'avoir notre propre culture et de profiter des bienfaits que la science et l'apprentissage apportent à la société.





ARTICLE 28.

Nous avons le droit de vivre dans une société et un monde ordonné et pacifique afin de pouvoir jouir de nos droits et libertés.





ARTICLE 29.

Nous avons un devoir envers les autres et devons protéger leurs droits et libertés.





ARTICLE 30.

Aucun État, aucune personne n'est autorisé(e) à agir d'une manière qui prive d'autres personnes de leurs droits et libertés.

